

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 63 - Cession d'un ensemble immobilier situé 5 rue Mouillon.

Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section AR n° 568, d'une superficie cadastrale de 375 m², située 5 rue Mouillon en secteur de projet n° 21 identifié au PLU. Cet ensemble immobilier, dorénavant désaffecté appartient au domaine privé de la Ville.

La société civile de construction vente RUEIL ILOT DE LA POSTE s'est rapprochée de la Ville et de l'EPFIF, également propriétaire sur ce secteur de projet, et a manifesté son intérêt pour l'acquisition des parcelles appartenant à la Ville et à l'EPFIF, en présentant un projet de construction de 44 logements, 1 cellule commerciale et d'un lot de volume dont la destination reste à définir.

A la suite de l'étude du projet et de négociations, un accord a été trouvé entre la Ville et la société civile de construction vente RUEIL ILOT DE LA POSTE sur le projet et pour la cession de cet ensemble immobilier par la Ville au profit de la société civile de construction

vente RUEIL ILOT DE LA POSTE au prix de 1.160.000 € ou de toute SCCV constituée à cet effet.

La Ville entend céder ce foncier, dorénavant déclassé par anticipation du domaine public, qui totalise 375 m² environ et qui sera libéré de toute occupation au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser la vente de l'ensemble immobilier situé 5 rue Mouillon, sur la parcelle bâtie cadastrée section AR n°568, moyennant un prix de 1.160.000€, au profit de la société civile de construction vente RUEIL ILOT DE LA POSTE.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération de ce jour décidant le déclassement par anticipation du bâtiment situé 5 rue Mouillon ;

Vu l'avis des domaines en date du 6 septembre 2022 ;

Vu les échanges intervenus entre la Ville, la société civile de construction vente RUEIL ILOT DE LA POSTE et l'EPFIF ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 27 mars 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

DECIDE la cession d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée section AR n°568, d'une superficie cadastrale de 375 m², moyennant un prix de 1.160.000 euros, au profit de la société civile de construction vente RUEIL ILOT DE LA POSTE.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette cession.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.





Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145077-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023